



## Politique d'Appui aux Territoires Règlement d'intervention

### Fonds de soutien au Patrimoine architectural et historique protégé

En mars 2023, l'assemblée départementale a voté le schéma départemental de développement touristique 2023-2027 coconstruit avec Meuse Attractivité. Valoriser l'offre patrimoniale du territoire fait partie des objectifs retenus dans le cadre de l'enjeu n°2 « La Meuse, riche de son histoire, de son patrimoine et de son terroir ».

Véritable richesse pour notre territoire, ce patrimoine exceptionnel valorise l'histoire et le savoir-faire local.

Cette contribution départementale s'inscrit en complémentarité des financements apportés par la DRAC et la Région.

Bénéficiaires : communes et EPCI à fiscalité propre+ associations de sauvegarde du patrimoine

Nature des opérations éligibles :

- Travaux sur le patrimoine bâti : réhabilitation, restauration du patrimoine architectural protégé, classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques
- Etude AMO/MO
- Restauration des fresques attribuées à Diulio Donzelli dans les édifices inscrits comme principaux dans l'itinéraire Donzelli

Non éligibles : objets classés (orgues, tableaux et statuaires)

Taux d'intervention et dépenses subventionnables :

thématique	type de projets	maître d'ouvrage	taux	dépense maximum
Patrimoine Protégé - Bâti	travaux: réhabilitation patrimoine protégé classé ou inscrit au titre des MH	Communes / EPCI / associations de sauvegarde du patrimoine	maximum 15%	Niveau Dépenses éligibles DRAC
Patrimoine Protégé - Bâti	étude AMO/ MO/diagnostic préalable identifiant natures des travaux (estimation des travaux etc...)	Communes / EPCI / associations de sauvegarde du patrimoine	maximum 15%	Niveau Dépenses éligibles DRAC
Itinéraire Donzelli	Restauration des fresques dans les édifices identifiés dans comme principaux dans l'itinéraire Donzelli	Communes / EPCI / associations de sauvegarde du patrimoine	50%	50 000 €

Critères d'éligibilité :

- Opération inscrite en liste principale annuelle DRAC
- Date de dépôt de la demande à date butoir
- Opérations phasées prioritaires sur les tranches suivantes